

Droit du travail en convention de stage par pole emploi

Par ricarbelle, le 06/05/2017 à 14:30

bonjour, ma fille a signé une convention de stage par pole emploi dans un institut d'esthétique mardi dernier, sa responsable et tutrice est absente depuis jeudi matin elle a envoyé un texto à ma fille pour lui dire de ne pas venir. Les directeurs qui ne sont jamais présents sur le site sauf pour regarder les chiffres on téléphoné à ma fille pour l'obligé à être présente ce matin de regarder toute seule les fiches des machines et qu'ils passeraient la semaine prochaine pour l'interroger. Sachez que l'institut est ouvert depuis jeudi simplement qu'avec une apprenti sans aucune autre personne responsable. je voulais savoir si ils avaient le droit d'agir de la sorte. Merci par avance de votre réponse.

Par P.M., le 06/05/2017 à 16:08

Bonjour,

Je ne sais pas si vous-même avez un avis sur la question...

Par ricarbelle, le 06/05/2017 à 16:43

Si je viens vers vous c'est justement pour être informé sur ce sujet que doit elle faire

Par **P.M.**, le **06/05/2017** à **17:09**

De toute façon, je pense que la décision pour votre fille a été prise si elle devait se présenter ce matin mais je conseillerais de se rapprocher de Pôle Emploi pour relater les conditions effectives du stage en conservant le maximum de preuves...

Par ricarbelle, le 06/05/2017 à 17:27

oui c'est ce que je vais faire mardi car là je n'ai pas vraiment de conseil sur mon problème

Par P.M., le 06/05/2017 à 18:06

Je pense qu'il serait prématuré de passer au recours judiciaire...

Par ricarbelle, le 06/05/2017 à 18:37

Nan mais c'est pas pour aller si loin c'est juste savoir si une stagiaire a le droit d'etre en formation sans sa tutrice et surtout sans aucun responsable sur place

Par P.M., le 06/05/2017 à 19:39

Je présume que la convention de stage prévoit des obligations réciproques qui ne sont apparemment pas respectées puisque la stagiaire ne peut pas recevoir la formation prévue...